



IPNS -NUMÉRO 179

Juin 2023

COURRIELS :

sudtc.62@orange.fr
sudct62.tresorerie@orange.fr

BLOG SUD CT 62
<http://blogsudct.free.fr>

Tél :
07/77/30/47/21 &
03/21/97/58/98

Le saviez-vous ?

**De nombreux dossiers
sont disponibles sur
votre blog**

Exemple:

**Guide temps de travail-
1607h**

**Vous pouvez également
poser des questions.**



SOMMAIRE

Crèches : Une injustice réparée !

Rencontre majeure

Quid du musée des Beaux-Arts :

Comité social territorial du 19
juin 2023

Devenir du service 3D

Crèches : Une injustice réparée !

L'histoire : Une collègue a été titularisée sur un poste à temps incomplet (50%) pendant de longues années. Il s'avère que le besoin correspondait à un temps complet, ce qui fait que la dite collègue a vu pendant toutes ces années son emploi du temps s'enrichir d'heures complémentaires pour arriver à 100 % ! Au regard de cette anomalie, et des conséquences financières pour l'agent, les camarades ont rencontré l'administration pour régulariser sa situation. D'emblée, ils ont été confrontés à un mur qui a valu plusieurs articles dans nos tracts et deux conférences de presse. Quelques temps plus tard, un début de procédure contentieuse s'est engagé. Au final, l'administration a proposé une transaction à l'amiable en indemnisant l'agent. Accompagnée par SUD, un accord a été trouvé. Respectant l'engagement de confidentialité sollicité par l'employeur auprès de l'agent, nous ne communiquerons pas sur les éléments de la transaction, versement compris. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que de récupérer son dû a remis du baume au cœur de la collègue autant du point de vue financier que moral.

Conclusions : 1) Quand la municipalité est ouverte à un minimum de dialogue, il peut être trouvé un accord. 2) Il est cependant dommageable pour tout le monde d'avoir tergiversé à ce point. 3) Un clin d'œil à notre camarade Gérard Queva qui avait pris le dossier à bras le corps avec notre représentante de la crèche. Parti vers d'autres horizons, notre heureux retraité n'a pas pu voir son épilogue aboutir. Eh bien Gérard, même en retraite, tu pourras apprécier ton travail effectué avec abnégation au service des autres. Bonne retraite, Camarade !



Rencontre majorale :

Bien qu'elle se soit déroulée dans une atmosphère cordiale avec l'autorité territoriale (ce n'est pas toujours le cas...), nonobstant l'attitude toujours quelque peu agressive de l'adjoint au personnel, quelque peu échaudés par ce que nous estimons être des engagements non tenus lors des précédentes rencontres, nous n'avons que peu communiqué sur cette dernière.

En l'état, nous sommes dans l'attente de la justification du refus de pouvoir commencer une demi-heure plus tôt dans les écoles pour les personnels d'entretien. Nous restons à cet égard persuadés que l'autorité territoriale n'est elle-même pas convaincue des arguments allant à l'encontre de cette revendication.

Nous avons été informés d'un aménagement des horaires pour les agents administratifs des crèches dont le sujet a été débattu en CST. Nous y reviendrons dans le compte-rendu du CST.

Un rappel a été fait sur la problématique des aides à domicile du CCAS ce que l'autorité territoriale a convenu. Cette dernière s'est engagée à étudier notamment la situation des contractuelles pour leur titularisation.

Comité social territorial du 19 juin 2023

*** Création d'un pot commun pour le don de congés**

Pour rappel, le don de jours de congés concerne les collègues devant s'occuper d'un proche rencontrant des difficultés de santé ou faisant face à un décès d'un enfant de moins 25 ans.

SUD : Combien d'agents concernés par la perte de congés ? L'administration n'a pas la réponse.

Alors que nous luttons pour conserver nos acquis dont les jours de congés (dont certains nous ont été rognés sur l'autel des 1607h), il nous est demandé de prendre sur les restants... Néanmoins, humainement, il est difficile de ne pas répondre positivement aux collègues dans cette situation.

Vote : Pour unanimité

*** Augmentation du temps de travail de 4 minutes quotidiennement pour 2 jours de congés supplémentaires**

Au regard de l'imprécision du projet, l'administration étant incapable de définir s'il s'agit de ponts imposés ou de CSE, la discussion a été reportée au prochain CST.



Il ne s'agit donc nullement de congés supplémentaires mais de simples RTT supplémentaires. Il faut savoir que les agents qui travaillent en 4 jours et demi ont déjà des journées qui dépassent allègrement les 8h/jour ! Cela va s'arrêter quand ?!

***Égalité homme-femme**

Demande de l'administration aux syndicats de faire des propositions. Il est à noter que le statut aujourd'hui est une garantie dans ce domaine et les libéraux arrivent à être pour la suppression du statut et soit-disant pour l'égalité entre les agents... SUD CT 62 considère que l'égalité doit être entre tous les travailleurs et pas seulement entre les hommes et les femmes sinon c'est de la démagogie ! Et comme les entorses de l'égalité de traitement arrivent dans le domaine, nous revendiquons par exemple que tous les postes soient aménagés quelque soit le sexe du candidat pour que chaque individu puisse y prétendre ce qui n'est pas toujours le cas !

*** Organisation du temps de travail des placiers**

SUD a noté l'augmentation de la charge de travail pour une ville comportant 260 km de voirie et ils ne seront que deux ! L'adjoint au personnel a concédé ce fait. SUD a revendiqué des embauches et que soit alloué aux agents, au regard des contraintes liées au poste et de la charge de travail, une augmentation du ruseep.

Vote : Abstention à l'unanimité

*** Secrétaires de crèche**

SUD a sollicité la possibilité de pouvoir partir pour ces dernières au moins deux fois par semaine à 16h30, arguant des possibilités d'accueil des parents dans chacune des crèches. L'administration a répondu que de 16h30 à 17h30 était l'heure d'accueil principal des parents. SUD a alors demandé quel était le créneau horaire comportant le principal flux d'arrivée le matin. Il a été répondu de 7h30 à 8h30. Or, pour le matin, les secrétaires commencent à 8h30 et pourront arriver jusque 8h45 et cela ne gêne pas... L'administration n'arrive pas à justifier son refus pour l'après-midi...

Vote : Abstention

*** animateurs orga travail Marinot Zap'ado**

Les animateurs sont d'accords.

Vote : Pour unanimité

*** PM réservistes**

Une journée de travail dans la PM est de 10h et dans la PN de 12h. Il est indiqué désormais que la récupération pour les PM ne sera plus de 10h mais de 7h. Impossible d'approuver.

Vote : Abstention

*** Orga travail assainissement**

Reporté

*** Absorption de l'Office du Tourisme InterCommunal (OTI) par la SPL du Dragon**

À la question de SUD et Fo sur les avantages sociaux des agents, il nous a été répondu que les agents de l'Oti les conserveraient.

Vote : SUD et Fo abstention / Cgt contre car opposée aux DSP (position qui se tient)

Avant de donner un avis définitif sur la question, il nous fallait contacter les salariés de l'OTI au cas où l'absorption leur aurait permis de bénéficier d'une meilleure convention collective. Il s'avère que c'est l'inverse. En l'état, les salariés craignent pour leur treizième mois, pour l'imposition d'une carence, pour la reconnaissance de l'ancienneté dans l'évolution du salaire, etc. Nous serons bien évidemment aux côtés des salariés si tel n'est pas le cas !

*** Dépassement des maxima horaires aux Manifs**

HP à la demande des agents et pour l'orga du service. Les OS indiquent que c'est par manque de personnel. A grandement éviter, c'est comme cela que les accidents arrivent !

Devenir du service 3D

(Désinfection, Dératisation, Désinsectisation) ?

La publication d'un arrêté municipal nous a interpellé. En effet, la municipalité a décidé subitement cette année d'exploser les prix des prestations de dératisation, désinfection et désinsectisation réalisées au bénéfice des usagers et professionnels calaisiens (café, sociétés, etc.), multipliant les prix de 2 à 20 ! Déjà, le bruit court que certains commerçants refusent logiquement cette prestation au regard de l'augmentation. Dans quel but ? Privatiser le service, le supprimer ? Faire des bénéfices sur le dos des usagers ? Ces tarifs sont devenus aussi élevés que ceux des entreprises privées qui effectuent ces prestations ! Quel est le gain pour l'utilisateur des services publics qui continuent de payer ses impôts ? Autre question : Pour les calaisiens qui n'en ont pas les moyens, vont-ils voir les rats et autres prospérer chez eux ? Et le devenir des collègues dans tout ça ?!

Quid du musée des Beaux-Arts :

À l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, nous n'avons pas encore tous les tenants et aboutissants concernant la nouvelle organisation du temps de travail du musée des Beaux-Arts. Pour autant, les premières indications inquiètent et même suscitent la colère des agents !

Il y est question d'une baisse de la durée d'ouverture hebdomadaire du musée, de l'augmentation des dimanches à effectuer passant de 26 (qui est beaucoup!) à 38 dans l'année, d'une disparité de traitement entre agents à statuts différents, etc. En l'état, les agents n'ont été nullement écoutés ! Pourquoi ne plus faire appel à des jeunes en CDD pour effectuer les remplacements des collègues le dimanche et ainsi les soulager ?! Leur vie de famille ne compte pas alors ?! Pourquoi ce manque de prise en considération des propositions des agents ? Va-t-on vers une fermeture qui ne dit son mot du musée des Beaux-Arts ?!

***Syndiquez-vous avant de perdre
tous les acquis !***